

Décision

Générale

colonial

Décision n° 159 Milice indigène et militaires placés hors cadres

n° 159

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

17 février 1947

Numéro JO

n° 3 du 30/03/1947

Date du numéro

30 mars 1947

TEXTE INTÉGRAL

Est libéré du service actif pour raison de santé : 1777. Mohamed Hassan, 2e classe, 1re compagnie (pour compter du 1 er mars 1947). Ce milicien n'ayant pas atteint un an de service ne peut prétendre à aucune indemnité.